repris la discussion générale du projet de système de trusteeship. Le délégué de la Chine a fourni des explications sur les propositions soumises au Comité par son gouvernement. Les délégués de la France, des Pays-Bas et de l'Union Sud-africaine ont exprimé l'opinion de leurs gouvernements sur la question du trusteeship, tant d'un point de vue général que du point de vue des populations placées sous leur responsabilité.

Le Comité 1 (IIIe Comm.), le 10 mai 1945, a approuvé l'insertion, à la fin de la 3ème phrase de la Section A du Chapitre VI des propositions de Dumbarton Oaks, de l'amendement proposé par les quatre puissances invitantes, relatif aux élémenis à prendre en considération pour l'élection des membres non permanents du Conseil de Sécurité; cette phrase se lirait comme suit: "L'Assemblée Générale devrait élire six états pour occuper les sièges non permanents, en prenant particulièrement en considération, en premier lieu, l'importance de la contribution que les membres de l'Organisation pourraient apporter au maintien de la paix et de la sécurité internationale, et aux autres fins que se propose l'Organisation, ainsi qu'une répartition géographique équitable".

Il fut toutefois décidé que les amendements proposés par les autres gouvernements sur tous les points de la Section A, Chapitre VI, seraient examinés aux séances suivantes.

Une discussion eut également lieu sur la question traitée dans la première phrase de la Section A ("Le Conseil de Sécurité devrait être composé des représentants de onze membres de l'Organisation, à raison d'un par membre.")

On ne procéda cependant à aucun vote, la discussion n'étant pas terminée.

Le Comité 1 (IIIe Comm.), le 11 mai 1945, a discuté la première phrase de la Section A du Chapitre VI des propositions de Dumbarton Oaks. Aucune décision n'a été prise. La discussion a été ajournée à la séance suivante, où l'on espère qu'un vote pourra avoir lieu dès le début de la réunion.

Le Comité 3 de la troisième Commission a continué, le 11 mai 1945, à entendre l'exposé des divers points de vue nationaux sur la participation et les responsabilités des états non membres au Conseil de Sécurité. Un Sous-Comité a été constitué pour établir un texte à ce sujet, texte qui sera soumis à l'examen du Comité.

Le Sous-Comité A du Comité 4 (IIIe Comm.), à sa seconde séance, tenue le 11 mai 1945, a poursuivi la discussion générale de l'analyse, du classement, et, si possible, de la fusion en un même texte, des projets d'amendement au Chapitre VIII, Section C, soumis par les diverses délégations.

Le Comité 1 (IVe Comm.), le 10 mai 1945, a continué l'examen du projet de Statut de la Cour internationale de justice préparé par le Comité de juristes qui s'est réuni à cet effet en avril. Il a adopté cinq articles addditonnels, portant le total à 24. Il s'agit entre autres de l'article 30 (qui donne pouvoir à la Cour d'établir son Règlement), de l'article 31 (qui maintient la règle antérieure qui permettrait à une partie d'avoir, si elle le désire, un juge de sa nationalité siégeant à la Cour), et l'article 35 (donnant pouvoir au Conseil de Sécurité de fixer les conditions auxquelles les Etats non membres peuvent avoir accès à la Cour).

Certains autres articles ont été approuvés jusqu'à ce que les projets d'amendement puissent être soumis au Comité par écrit.

Sur l'invitation du Comité, M. J. Gustavo Ferrero du Salvador, Président de la Cour permanente de justice internationale, M. Manley O. Hudson, des Etats-Unis, juge à la Cour, ont assisté à la séance en qualité d'observateurs pour le Cour. M. Charles de Visscher, également juge à la Cour, est délégué à la Conférence et membre de Comité en qualité de représentant de la Belgique.

LISTE DES DOCUMENTS

La liste journalière des documents, qui a paru jusqu'ici dans le **Journal**, sera désormais publiée en un document ronéographié que l'on pourra se procurer au bureau de distribution des documents (**Documents Distribution Office**). Le document contenant la liste d'aujourd'hui porte le No. 257.

CONSEILLER GEOGRAPHE

Le Conseiller géographe attaché à la Conférence a pour rôle de tenir à la disposition des membres des délégations et autre personnel de la Conférence une aide technique sur les questions de géographie, une documentation régionale, une collection de cartes pour consultation et un service cartographique. Les demandes de renseignements géographiques, de cartes publiées et d'aide de cartographes sont reçues à la salle 313, Veterans Building, ou par téléphone, au numéro IN 3300, extensions 87 et 189. Une bibliothèque où l'on peut consulter des cartes, atlas et revues est ouverte aux délégations et au Secrétariat. Dans le Bureau du Conseiller géographe, un personnel compétent se tient à la disposition des membres des délégations et fonctionnaires du Secrétariat pour préparer, composer et dessiner des cartes et documents géographiques sur demande.

Le Journal ne paraîtra pas demain dimanche 13 mai. Prochain numéro (No. 17): lundi 14 mai.